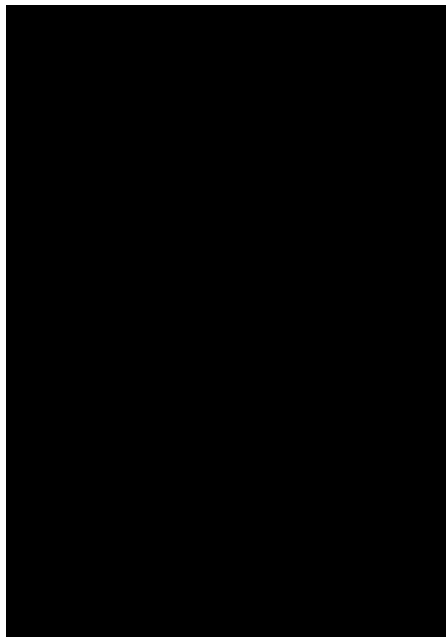


**STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT
DES PARTENAIRES RESPONSABLES
DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE**



Date initiale : 16 novembre 2012

Date de révision : 8 juin 2016



1. Partenaires de l'éducation catholique de langue française

1.1. AECO (Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario)

L'AECO est l'association réunissant les évêques catholiques appelés au service de la population catholique ontarienne. De par sa nature, l'AECO s'intéresse aux questions de conscience. Elle a donc comme mandat d'enseigner la doctrine de l'Église et d'informer les fidèles de la position de l'Église sur les questions qui touchent à la morale dans toutes les sphères de la vie. Conformément à ses statuts, l'AECO a la charge d'élaborer et de coordonner une pastorale d'ensemble pour toutes les églises particulières de la province.

Elle nomme l'évêque répondant pour l'éducation catholique de langue française en Ontario qui siège aussi au conseil d'administration de la Table scolaire de l'OPÉCO.

1.2. AFOCSC (Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques)

Sa raison d'être est d'agir en tant que porte-parole des conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario. Au service de ses membres, l'AFOCSC défend leurs intérêts et promeut l'éducation catholique en langue française auprès de la communauté ontarienne et des gouvernements. Il nomme le directeur ou la directrice de l'AFOCSC qui siège au comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française. L'AFOCSC est responsable de cotiser annuellement les 8 CSCLF et remettre la somme totale dédiée aux projets de la Table scolaire au conseil parrain.

1.3. CODEC (Conseil ontarien des directeurs d'éducation catholique)

Le CODEC est un groupe de travail permettant aux directrices et aux directeurs de l'éducation des conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario, réunis en une alliance, de travailler ensemble afin d'assurer la croissance du système d'éducation catholique de langue française en Ontario.

1.3.1. Par le biais de la concertation, du réseautage et des actions en partenariat, les membres cherchent plus particulièrement à :

- assurer que notre caractère distinct de l'éducation imprègne tous les aspects de nos programmes d'études et toutes les dimensions du processus éducatif ;
- promouvoir une meilleure connaissance du projet de l'éducation catholique de langue française à la grandeur de la province ;
- favoriser la mise en œuvre de la mission et la vision de l'école catholique de langue française ainsi que du cadre de référence de l'élève catholique de langue française;
- assurer la réalisation efficace de divers types de projets conjoints;
- exercer collectivement certaines responsabilités de façon à maximiser les efforts et les résultats.

1.4. AGÉFO (Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne)

L'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO) regroupe des gestionnaires des volets éducatif et administratif au sein des conseils scolaires de langue française catholiques et laïques de l'Ontario incluant les organismes affiliés (CFORP, Centre Jules-Léger et consortiums de transport). Sa structure administrative comprend un conseil d'administration composé de membres élus œuvrant au sein des conseils scolaires de langue française catholiques et laïques et des membres d'office, tel que la direction générale,



l'adjointe administrative et la personne à la coordination. L'AGÉFO recrute, coordonne et accompagne des équipes de gestionnaires chevronnés pour développer et élaborer ses ressources et ses outils. Dans le cadre de sa mission et de sa vision, l'AGÉFO actualise son mandat en offrant aux membres des activités de perfectionnement professionnel.

1.5. ADFO (Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes)

L'ADFO est l'association professionnelle provinciale de directions et de directions adjointes d'écoles regroupant 12 associations locales de conseils scolaires de district, incluant une école provinciale. Afin de maintenir un leadership en éducation, l'ADFO représente ses cotisants, défend leurs intérêts et leur offre du perfectionnement continu. Le conseil d'administration est composé d'un représentant de chaque association locale de conseil scolaire de district ainsi qu'une présidence provinciale. Entre autres, le CA détermine annuellement le budget, établit les cotisations et identifie les orientations stratégiques.

1.6. OPÉCO (Office provincial de l'éducation catholique de l'Ontario)

L'OPÉCO à titre de leader appuie les huit conseils catholiques de langue française à soutenir une vision de l'éducation de la foi adaptée aux élèves du XXI^e siècle, à actualiser les quatre (4) champs de responsabilités (*climat relationnel, pastorale, enseignement religieux et liens avec le curriculum*) de la mission des écoles catholiques de langue française et à mettre en œuvre le cadre de référence de l'élève catholique de langue française.

1.6.1. L'OPÉCO a comme mandat :

- de répondre aux besoins de l'Église franco-ontarienne en favorisant la croissance de la foi des jeunes et des adultes. Il répond aux besoins concrets de l'Église franco-ontarienne, aux paramètres donnés par les évêques et aux données ecclésiales établies par l'Église universelle dans sa législation;
- de travailler en collaboration étroite avec les trois grands partenaires responsables de l'éducation catholique de langue française – l'AÉCO, l'AFOCSC et le CODEC et appuie la mise en œuvre des grandes orientations pédagogiques découlant du comité d'orientation de l'éducation catholique (COREC);
- de travailler de pair avec la Table scolaire où siègent les représentants pédagogiques des conseils scolaires, et ce, dans le but d'appuyer l'orientation, la validation et l'élaboration de séances de formation du personnel enseignant et de ressources pédagogiques pertinentes et actuelles pour nos écoles catholiques de langue française;
- d'élaborer des ressources pour les temps forts liturgiques et la semaine de l'éducation catholique;
- de coordonner, le cas échéant, la mise en œuvre de projets pédagogiques qui sont liés à l'éducation de la foi;
- de valider le contenu des cours de qualifications additionnelles en enseignement religieux;
- d'élaborer une banque de référents religieux en lien avec les cours dispensés dans les écoles de langue française de l'Ontario;
- de travailler en collaboration avec nos partenaires catholiques anglophones dans le but de développer une mission commune et/ou des projets communs liés au dossier de la foi (p. ex. : OCSTA, CCSTA, ICE, Catholic Curriculum Cooperatives, etc.);
- de travailler en collaboration étroite, le cas échéant, avec les partenaires des huit conseils catholiques de langue française (p. ex. : CFORP, CLÉ, etc.);



- de favoriser un dialogue proactif et appuie la saine collaboration entre les conseils et les diocèses dans le domaine de l'éducation de la foi pour les élèves et les membres du personnel (ententes de partenariats, initiation et préparation aux sacrements, liturgie des enfants, retraites pastorales, etc.);
- de présenter et d'être actif au sein de comités ou de regroupements mandatés pour discuter de dossiers ayant une incidence sur l'éducation catholique de langue française (p. ex. : réseau EEI, Loi 13, etc.);
- de sensibiliser et de promouvoir les écoles catholiques de langue française.

1.6.2. Responsabilités de la direction de l'OPÉCO :

- Assure par son rôle de leadership, la direction de l'OPÉCO le lien entre l'AECO et les organismes responsables de l'éducation de la foi (ex. : AFOCSC, CODEC, ICE, MÉO, etc.);
- Assure le suivi aux décisions des évêques de l'AECO, en éducation de la foi;
- Supervise et rédige les orientations de l'AECO qui sont sous la responsabilité de l'OPÉCO;
- Assure la mise en œuvre des orientations et de la planification stratégique de l'OPÉCO;
- Aide les évêques à coordonner leurs activités dans la province et à mieux connaître les activités et les enjeux actuels dans le domaine de l'éducation de la foi et à assurer l'exactitude de la doctrine de l'Église qui est présentée;
- Assure la coordination de la table diocésaine;
- Fournit l'appui dans les projets qui ont trait à la réalisation des divers mandats de ces deux tables et voir à la publication de documents d'orientation;
- Soutient les responsables (gestionnaire de projet) dans la réalisation de leur projet;
- Collabore avec la présidence à la gestion et à la planification de la table scolaire;
- Planifie et coordonne :
 - les rencontres des responsables de l'éducation de la foi catholique en milieu diocésain, pour les appuyer dans la réalisation de leurs divers mandats;
 - les rencontres biennuelles des personnes à la direction d'éducation, à la présidence de l'AFOCSC et des conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario;
 - les rencontres biennuelles des membres de la Table scolaire et des conseillers pédagogiques.
- Soumet à l'évêque répondant une liste d'auteurs et d'éditeurs pour son approbation;
- Assure que les personnes qui élaborent des documents de références ou du matériel pédagogique soient dûment qualifiés en théorie quand vient le temps de produire des documents de références ou du matériel pédagogiques;
- Assure l'administration du budget et la production des états financiers;
- Facilite la concertation avec les partenaires : le secrétaire général de l'AECO, la Direction ICE, l'AFOCSC, le CODEC et le MEO;
- Facilite la concertation entre l'AECO et les organismes provinciaux responsables de l'éducation catholique;
- Développe des stratégies pour impliquer tous les partenaires en éducation catholique de langue française.



2. Structure de fonctionnement entre les partenaires

2.1. Comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française

Composé de l'Évêque répondant, de la direction de l'OPÉCO, de la direction de l'AFOCSC, d'un représentant de l'AGÉFO, d'un représentant de l'ADFO, de deux membres du CODEC et d'un membre de la Table scolaire. Annuellement, le comité choisit une présidence et un secrétaire. La présidence agit à titre de secrétaire qui convoque les réunions, établit les agendas et révisé le procès-verbal. L'évêque répondant, la direction de l'OPÉCO, la direction de l'AFOCSC, un représentant de l'AGÉFO, un représentant de l'ADFO et deux directions de l'éducation du CODEC et le membre de la Table scolaire ont voix active. Les décisions peuvent être prises par consensus.

2.2 Le COREC a comme mandat de/d' :

- favoriser la mise en œuvre de la mission et la vision de l'école catholique de langue française ainsi que du cadre de référence de l'élève catholique de langue française;
- veiller à ce qu'il y ait un alignement et une collaboration entre l'AÉCO, l'AFOCSC et le CODEC;
- établir les grandes orientations au niveau de l'éducation catholique de langue française;
- assurer que le caractère distinct de l'éducation catholique imprègne tous les aspects de nos programmes d'études et toutes les dimensions du processus éducatif;
- de promouvoir avec l'appui du RACCO une meilleure connaissance du projet de l'éducation catholique de langue française à la grandeur de la province;
- exercer collectivement certaines responsabilités de façon à maximiser les efforts et les résultats;
- préparer les ordres du jour des rencontres AECO/AFOCSC/CODEC;
- recommander des lignes directrices en matière du climat scolaire (inclusion, équité, discipline, sécurité, collaboration avec les paroisses, ...).

2.3. La table scolaire

Les huit (8) surintendant/e/s ou directions responsables du dossier de catholicité des CSCLF et la direction de l'OPÉCO forment la table scolaire. Annuellement, la Table scolaire se choisit une présidence et un secrétaire. La présidence agit à titre de secrétaire qui convoque les réunions, établit les agendas et révisé le procès-verbal.

2.3.1. La table scolaire a le mandat de/d' :

- concrétiser les grandes orientations venant du comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française;
- identifier les besoins des conseils scolaires en ce qui a trait aux quatre champs des responsabilités des conseils scolaires en consultation avec les réseaux virtuels de responsables de dossiers reliés à la catholicité (p.ex. animateurs pastoraux, enseignants responsables de l'enseignement religieux, etc.);
- élaborer annuellement un plan d'action qui répartit les projets entre les conseils;
- faire compte-rendu au comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française en ce qui a trait aux priorités annuelles;
- assurer la réalisation efficace de divers types de projets conjoints dans le but d'éviter des dédoublements;
- déterminer les équipes de travail à mettre sur pied;



- établir des réseaux virtuels des regroupements responsables dans le but d'encourager le dialogue, le partage, l'effort collectif et la collaboration;
- rencontrer les conseillers pédagogiques en éducation de la foi, au moins deux fois par année, dans le but d'assurer une formation continue et les tenir au courant des documents et dossiers pertinents à leurs fonctions;
- mettre sur pied des équipes de travail selon les besoins.

2.3.2. Chaque membre a la responsabilité de :

- communiquer au sein de son équipe conseil les priorités de la Table scolaire, les projets provinciaux en voie de réalisation ainsi que les ressources disponibles et les séances de formation offertes.

2.3.3. Le Conseil parrain a la responsabilité de/d' :

- assurer l'administration du budget pour les divers projets de la Table scolaire;
- préparer les états financiers;
- faire rapport annuellement à la Table scolaire.

2.4. Le regroupement des agents de communication catholiques de l'Ontario (RACCO)

Composé du responsable des communications représentant chacun des huit (8) conseils scolaires catholiques francophones, le RACCO se rencontre au minimum trois (3) fois par année et choisit une présidence pour assurer la liaison avec le CODEC. La personne à la présidence convoque les réunions, prépare les ordres du jour et les procès-verbaux. Les décisions sont prises par consensus et ce lorsqu'il y a quorum.

2.4.1. Le RACCO a comme mandat de/d' :

- favoriser la collaboration des conseils scolaires catholiques de langue française quant aux initiatives de rayonnement du système et la promotion du projet de l'éducation catholique de langue française à la grandeur de la province;
- proposer, concevoir et diriger des initiatives de communication et de marketing conjointes afin d'assurer la cohérence et la pertinence des messages;
- collaborer avec le CODEC, le COREC et l'AFOCSC quant à la mise en œuvre de stratégies de communications communes au système;



STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT DES PARTENAIRES RESPONSABLES DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

